

Bachelier en Informatique et systèmes orientation gestion technique des bâtiments - domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DOM315 BUREAU D'ETUDES BATIMENT 2			
Code	TEID3B15DOM	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	68 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florence DEPAILLE (florence.depaille@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette Unité d'Enseignement invite l'étudiant à utiliser les fondements théoriques d'une partie des cours techniques en HVAC au travers de projets concrets et réalistes pour des immeubles tertiaires.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.1 Elaborer une méthodologie de travail
- 2.2 Planifier des activités
- 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.3 Développer une pensée critique
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Acquis d'apprentissage visés

Etre capable de :

- Mener à bien différents projets en HVAC depuis l'étude jusqu'à l'ébauche de cahiers de charge en appliquant les notions théoriques vues à l'école et en s'investissant dans une démarche identique au milieu professionnel.
- Choisir le matériel qui répond au mieux aux besoins du maître d'ouvrage, aux contraintes extérieures et aux normes en application avec l'élaboration de métrés.
- Dimensionner et d'implanter le matériel.
- Elaborer les plans d'exécution.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEID3B15DOM· DOM315 BUREAU D'ETUDES BATIMENT 2

68h / 7 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Bureau d'études 2

68 h

Contenu

- Présentation et prise de connaissance du projet.
- Choix du matériel HVAC.
- Devis estimatif et clauses techniques.
- Implantation du matériel avec élaboration des plans d'exécution.

Démarches d'apprentissage

Approche interactive, par projets et par situation-problème.

Les enseignants guideront les groupes et étudiants tout au long des missions, leur rôle sera de conseiller l'étudiant dans ses choix.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les professeurs guident les étudiants au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Ouvrages de référence

Supports

Documents sur la plateforme de l'école.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Evaluation continue (non récupérable) : 30 %
- Dossier (choix matériel et exécution) : 30%
- Soutenance orale individuelle : 40%

La note finale sera la moyenne géométrique des notes précédentes, en tenant compte de la pondération.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	30			Evc	30
Période d'évaluation	Prj + Exo	30+40			Prj + Exo	30+40

Evc = Évaluation continue, Prj = Projet(s), Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Pour le Q3, l'étudiant, lors de la consultation des copies de juin, recevra les consignes pour retravailler son projet afin d'améliorer sa note.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).